

Déchets encombrants

Les déchets encombrants (meublier, matelas, tapis, etc...) sont pesés et taxés au poids au prix de fr. 0,50 le kilo.

La carte d'accès au compacteur est nominative et remise par votre administration communale contre un dépôt de fr. 20.-. En cas de perte ou de casse, le dépôt n'est pas remboursé. Les kilos pesés seront facturés en même temps que la taxe fixe annuelle.

Les déchets encombrants doivent être démontés à la maison pour éviter les bouchons à la déchetterie. Les différents matériaux seront triés, par exemple : si on démonte une armoire, on peut trier le bois, les parties métalliques comme les gonds et les serrures et les éventuels vitres et miroirs.

Attention ! les différents verres et les miroirs ne vont pas dans la benne à verre mais dans les intertes.

Nouveau ! Le polystyrène BLANC et PROPRE est désormais repris par la société SWISSPOR qui a mis en place un système de recyclage. Pour autant que les conditions de reprise (blanc et propre) soient respectées, ce nouveau service pourra être maintenu. MERCI de vous conformer aux instructions du personnel de la déchetterie.

